

DOCUMENT PAS ENCORE APPROUVÉ

COMMUNE LE MOURET

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE du 19 mai 2022

A la Croix-Blanche Le Mouret

Tractanda

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2021 ne sera pas lu; il est à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – www.le-mouret.ch -, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

2. Comptes 2021

Les comptes détaillés, ainsi que le rapport de l'organe de révision, peuvent être consultés au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

3. Désignation de l'organe de révision

4. Election de membres à la commission de naturalisation pour la période législative 2021-2026

5. Echange de terrains entre la Commune Le Mouret et M. Philippe Zamofing pour un projet d'étable communautaire.

6. Information

7. Divers

COMMUNE LE MOURET :

Le secrétaire :

Le Syndic :

Laurent Tercier

Nicolas Lauper

Présidence :	M.	Nicolas Lauper	syndic
Conseillers présents :	M.	Eric L'Eplattenier	vice-syndic
	M.	Patrick Bongard	
	M.	Nicolas Brunisholz	
	M.	Jean-Louis Cotting	
	Mme	Martine Halter	
	M.	Denis Murith	
	M.	Nicolas Yerly	
	M.	Michael Vogt	
Secrétaire :	M.	Laurent Tercier	

M. Nicolas Lauper ouvre l'assemblée à 19 h 30 en souhaitant une très cordiale bienvenue et en remerciant les citoyens présents ce soir à notre assemblée, consacrée principalement aux comptes 2021-

M. Le Syndic a le plaisir, au nom de ses collègues du Conseil communal, de souhaiter la bienvenue ce soir, à notre assemblée communale ordinaire. Merci de votre présence.

Il salue en particulier tous ceux qui participent aujourd'hui à leur première assemblée communale. Nous vous sommes reconnaissants, à tous, d'avoir bien voulu consacrer cette soirée au présent et à l'avenir de notre commune, dans une ambiance sereine et respectueuse des opinions de tous.

La convocation vous a été transmise par tous-ménages. Le fascicule comprend : le tractanda de notre assemblée, les comptes de fonctionnement 2021, les comptes d'investissements 2021, le bilan 2021, les annexes au bilan 2021.

M. Le Syndic demande si quelqu'un a des remarques à faire au sujet du tractanda.

M. le Syndic constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais, selon le mode convenu, et qu'elle peut donc valablement délibérer.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **M. Le Syndic** indique que les débats seront enregistrés. Il remercie d'ores et déjà, M. Jean-Paul Bernard, qui nous met à disposition son matériel d'enregistrement et de sonorisation. Il demande aux citoyens d'utiliser le micro lorsqu'ils veulent intervenir et d'indiquer leurs nom et prénom.

M. Le Syndic nomme les scrutatrices suivantes :

Mme Sandra Marthe
Mme Isabelle Zosso
Mme Chantal Caputo

Personnes présentes : 87

Personnes qui n'ont pas le droit de vote : 0

Personnes aptes à voter : 87

Majorité absolue : 44

Se sont excusés de ne pouvoir participer à cette assemblée :

- Mme Christiane Castella-Schwarzen
- M. Daniel Kraft
- M. Georges Brulhart
- Mme Sylvie Lauper
- M. Benoît Lauper
- M. Nicolas Kolly
- M. Christophe Rapin

Tractanda No 1 - Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2021 ne sera pas lu; il était à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – www.le-mouret.ch, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

M. Le Syndic demande si quelqu'un a des remarques ou des questions à formuler.

M. Pierre-Alain Maridor mentionne que le point d'augmentation des jetons de présences du Conseil communal ne figure pas dans le procès-verbal.

M. Le Syndic répond que toutes les explications données par M. Eric L'Eplattenier ne sont pas forcément inscrites. M. Le Syndic précise que nous allons modifier le contenu du procès-verbal.

Le procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2021 est accepté à l'unanimité avec la modification demandée par M. Pierre-Alain Maridor. M. Le Syndic remercie le secrétaire pour la rédaction de ce dernier.

Tractanda No 2 - Comptes 2021

M. le Syndic passe la parole à **M. Eric L'Eplattenier** - Conseiller communal responsable du dicastère des finances, pour la présentation de ces comptes.

Compte de fonctionnement 2021

M. Eric L'Eplattenier passe en revue les comptes de fonctionnement, chapitre par chapitre, et donne les explications nécessaires sur différents comptes.

Récapitulation

Total des charges	: Fr. 14'474'692.96
Total des produits	: Fr. 15'363'370.81
Excédent de produits	: Fr. 888'677.85

La parole n'étant pas demandée, M. Eric L'Eplattenier passe à la présentation du compte des investissements 2021.

Compte d'investissements 2021

M. Eric L'Eplattenier passe en revue les comptes d'investissement, chapitre par chapitre, et donne les explications nécessaires sur différents comptes. Il présente également le tableau des investissements votés et non terminés au 31 décembre 2021.

Récapitulation

Total des charges	: Fr. 2'674'221.50
Total des produits	: Fr. 82'851.55
Excédent de charges	: Fr. 2'591'369.95

La parole n'étant pas demandée, M. Eric L'Eplattenier passe à la présentation du bilan.

Fortune au 31.12.2021 : Fr. 7'553'126.95

Dans le fascicule sont également mentionnées les annexes au bilan. Les engagements hors bilan ne figurent pas dans nos comptes, car le statut juridique de gestion est au niveau des associations.

Engagements hors-bilan : Fr. 3'850'474.37

Aucune question n'étant énoncée, **M. le Syndic** passe la parole à **M. Jean-Marie Bruegger**, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport de l'organe de révision dont une copie est annexée au présent procès-verbal.

M. Le Syndic remercie M. Jean-Marie Bruegger pour la lecture du rapport de la commission financière ainsi que pour le travail que celle-ci a fait pour l'établissement de ce rapport.

M. le Syndic propose de passer au vote.

Les comptes 2021 sont approuvés à l'unanimité.

M. le Syndic remercie tous les collaborateurs et collaboratrices qui ont participé à la comptabilisation et à la tenue de la comptabilité communale. Chaque année, lors du rapport final avec l'organe de révision, celui-ci relève l'exemplarité du travail fourni par nos collaborateurs.

Tractanda No 3 – Désignation de l'organe de révision

M. Le Syndic demande à M. Claude Brodard de se récuser.

M. le Syndic précise que l'assemblée communale désigne l'organe de révision. La commission financière émet une proposition. M. Le Syndic passe la parole à M. Jean-Marie Bruegger, membre de la commission financière.

M. Jean-Marie Bruegger informe l'assemblée que le mandat de révision prendra fin avec la révision des comptes 2021. Au vu de la bonne collaboration et du professionnalisme démontré par la fiduciaire Gefid Conseils SA, M. Claude Brodard à Marly, durant le premier mandat de 3 ans qui lui a été confié et au vu de l'art 72 de la loi sur les finances communales (LFCo), la commission financière propose à l'assemblée la réélection de la fiduciaire Gefid

Conseils SA, M. Claude Brodard à Marly pour un mandat additionnel de 3 années, soit pour la révision des comptes 2022-2023-2024.

Le choix de l'organe de révision est du ressort de l'assemblée communale sur proposition de la commission financière, M. Le Syndic passe au vote.

La fiduciaire Gefid Conseils SA, M. Claude Brodard à Marly est désignée comme organe de révision pour la période 2022-2023-2024 à l'unanimité.

Tractanda No 4 – Election de membres à la commission de naturalisation pour la période législative 2021-2022

M. Le Syndic informe l'assemblée que l'article 8 du règlement sur le droit de cité communal indique que la commission communale des naturalisations comprend entre 5 et 11 membres choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la commune. Au début de chaque période administrative, l'assemblée communale élit les membres de la commission des naturalisations pour la durée de la période.

La commission des naturalisations doit auditionner tout requérant afin de s'assurer de son intégration. Elle doit émettre, suite à l'audition, un préavis à l'intention du Conseil communal.

Lors de l'assemblée constitutive du 23 juin 2021, l'assemblée communale a décidé que la commission de naturalisation serait formée de 7 personnes, elle a élu ses membres. Mme Lenoir, suite au départ de notre commune, nous a donné sa démission, Mme Gumy, pour des raisons professionnelles a démissionné également.

Nous devons ce soir élire deux personnes à la commission de naturalisation.

Suite aux annonces parues dans Le Messenger, 5 candidatures nous sont parvenues.

Il s'agit de :

Mme Corinne Minguely-Yerly, 43 ans, maman au foyer, secrétaire de diverses associations, rédactrice du journal local Le Messenger

M. Frédéric Kolly, 43 ans, charpentier indépendant

M. Christophe Rapin, excusé pour ce soir, 38 ans, formation militaire, adjoint de la Commandante d'arrondissement de l'Etat FR

M. Boris Sansonnens, 32 ans, collaborateur administratif et archiviste

M. Claude Terrapon, 59 ans, administrateur de la société Terrapon Stock&Box SA à Marly

M. Le Syndic demande si d'autres personnes sont intéressées parmi l'assemblée ?

M. Le Syndic constate que non et propose de passer à l'élection de deux membres à la commission des naturalisations

Résultat du 1^{er} tour

Bulletins rentrés:

87

Bulletins blancs:

1

Bulletins nuls:	
Bulletins valables:	86
Majorité absolue:	44

Ont obtenu la majorité absolue et sont élus :

Nom et prénom	Nb voix
Minguely Corinne	62.....

Ont obtenu des voix

Frédéric Kolly	41.....
Claude Terrapon	26.....
Christophe Rapin	14.....
Boris Sansonnens	29.....

Les personnes non-élues au premier tour maintiennent-elles leur candidature au second tour ?

Oui, il s'agit de :

Frédéric Kolly	41 voix.....
Claude Terrapon	26 voix.....
Boris Sansonnens	29 voix

Nous allons donc procéder à un deuxième tour d'une élection au scrutin de liste, à la majorité relative cette fois.

Les candidats sont :

Frédéric Kolly	41 voix
Boris Sansonnens	29 voix

Pour la bonne marche du scrutin, M. Le Syndic rappelle que chaque électeur dispose de 1 voix au maximum ce qui correspond au nombre de siège encore à repourvoir. Il peut donc inscrire jusqu'à 1 nom sur le bulletin de vote, mais en aucun cas, il peut inscrire plusieurs fois le même nom.

Il prie les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Résultat du 2^e tour

Bulletins rentrés:	85
Bulletins blancs:	2

Bulletins nuls:

83

Bulletins valables:

a obtenu la majorité absolue et est élu :

Nom et prénom	Nb voix
Frédéric Kolly	52.....

a obtenu des voix

Boris Sansonnens	31.....
------------------------	---------

Tractanda No 5 – Echange de terrains entre la Commune Le Mouret et M. Philippe Zamofing pour un projet d'étable communautaire

M. Le Syndic demande à MM Philippe Zamofing et son épouse Nathalie Zamofing et Marc Wicht de bien vouloir se récuser.

MM. Philippe Zamofing, Marc Wicht et Christophe Jungo souhaite s'associer et construire une étable communautaire.

Ils souhaitent réunir leurs exploitations car la production laitière est extrêmement contraignante essentiellement au niveau des heures de traite fixe et cela sept jours sur sept. Une collaboration leur permettra de profiter de jours de congés, de week-end de congé et de vacances, tout cela en n'ayant pas le souci de devoir trouver un remplaçant de confiance. Les responsabilités pourront être réparties entre les trois membres.

Ils souhaitent produire du lait de manière durable mais surtout en utilisant un fourrage de proximité pour produire un lait respectant une appellation d'origine protégée (Gruyère) et en limitant au maximum l'affouragement de protéines importées. Cette optique est déjà privilégiée sur leurs exploitations respectives. Avec leur nouveau bâtiment, ils pourront atteindre une autosuffisance protéique.

Pour atteindre leurs objectifs, ils ont décidé d'orienter leur futur troupeau vers la pâture intégrale (les vaches broutent l'herbe au pré et ne reçoivent qu'un minimum de compléments alimentaire à l'intérieur).

Ils souhaitent également regrouper les vêlages sur les premiers mois de l'année. Cette démarche leur permettra de faire correspondre la courbe de la production laitière des vaches avec la croissance de l'herbe et ce dans l'optique de permettre une valorisation maximale des valeurs nutritives de leurs herbages. Pour améliorer la fertilité, ainsi que la capacité à pâturer de leur futur troupeau, ils ont opté pour une génétique néo-zélandaise: race Kiwi-Cros(race issu de croisement entre les races Holstein Friesen et Jersey).

Ils souhaitent construire un bâtiment qui leur permettra de réunir leurs trois troupeaux de vaches laitières. Ils y produiront un quota annuel de 500'000 kg de lait ainsi que le lait nécessaire à nourrir les veaux de la naissance jusqu'au sevrage.

Le bâtiment se situera au centre de leurs surfaces agricoles. L'objectif sera d'avoir accès à un maximum de leurs surfaces pour les pâturer avec le troupeau et valoriser au maximum les herbages pour la production laitière.

La conception du bâtiment

L'orientation du bâtiment a été pensée de sorte à bénéficier au maximum de la lumière naturelle. Les pans de toits sont également orientés pour que les vaches puissent profiter des premiers rayonnements du soleil mais également pour leur faire de l'ombre lorsque le soleil est trop agressif.

La lumière du jour est un désinfectant naturel, de plus, les bovins ont besoin de beaucoup de rayonnements UV pour leur bien-être. Ils ont opté pour un bâtiment ouvert. Il est important pour eux que leurs vaches bénéficient de suffisamment d'air frais. Il est donc logique pour eux de s'épargner la construction de toits, bardages et murs bétonnés, qui les obligerait ensuite à installer un système de ventilation onéreux, susceptible d'être en panne et qui consomme de l'énergie. La ventilation naturelle est bien la plus efficace.

Cette explication nous permet de comprendre pourquoi M. Zamofing et ses futurs associés ont approché la commune afin de nous soumettre un échange de terrain.

La proposition que vous soumet le Conseil communal est d'échanger une nouvelle parcelle à créer sur l'article RF 1122, propriétaire de la commune et d'une surface de 11'677 m² contre la parcelle RF 1152 propriété de M. Zamofing d'une surface de 13'892 m².

L'autorité foncière cantonale a donné un préavis positif au partage matériel de l'entreprise agricole de M. Zamofing ainsi que pour l'échange de parcelle entre M. Zamofing et la commune Le Mouret.

L'autorité foncière cantonale a fixé le prix licite des deux parcelles, c'est-à-dire le prix maximum. Ce prix est fixé selon la topologie du terrain, la présence ou non de bordure de forêt ou de haies, son accessibilité, l'éventualité d'avoir des surfaces improductives.

La parcelle de la commune est fixée à un prix maximum de Fr. 35'148.-
La parcelle de M. Zamofing est fixée à un prix maximum de Fr. 39'230.-

L'échange de la parcelle se fait à la condition de l'entrée en force du permis de construire. S'il n'y a pas de permis de construire, il n'y a pas d'échange de parcelle.

Quelles sont les raisons de ne pas construire ce bâtiment sur un de leurs terrains respectifs :

Sur l'entreprise agricole de M. Zamofing :

Par la taille de leur projet, ils ne peuvent pas placer ce bâtiment chez M. Zamofing sans empiéter sur la zone S3 du captage de réseau d'eau régional (le GAME). Cette surface est inconstructible. D'autre part, la distance pour atteindre les terrains de M. Wicht et M. Jungo serait trop longue à parcourir avec les vaches.

Sur l'entreprise agricole de M. Jungo :

Les fortes pentes qui entourent les bâtiments de M. Jungo rendent impossible la construction de leur bâtiment. En aval des bâtiments de M. Jungo se trouve également un captage d'eau potable et une nouvelle stabulation à cet endroit augmenterait le risque potentiel de polluer cette source d'eau. De plus, la distance pour atteindre les terrains de M. Wicht et M. Zamofing serait aussi trop longue à parcourir avec les vaches.

Sur l'entreprise de M. Wicht :

La topographie du terrain les obligerait à se rapprocher de la forêt et ils ne pourraient pas respecter les distances minimales en la matière. Il serait également impossible d'accéder aux terrains de M. Jungo pour les pâturer, ce qui leur ferait perdre 18 hectares de pâturage.

Le service de l'agriculture donne également un préavis positif à l'implantation de ce rural à cet endroit, reconnaissant l'intégralité du projet et du système d'exploitation mis en place, un rural au centre des trois exploitations.

On peut lire dans le rapport annuel sur l'agriculture 2021 que l'économie laitière pèse lourd dans l'agriculture suisse, totalisant près de 20 % de l'ensemble de la production agricole. Le nombre de producteurs, lui, ne cesse de reculer.

La Suisse comptait en 2020 18 516 producteurs de lait. Le nombre total d'exploitations laitières a diminué de 2,9 % par rapport à 2019 (-559 unités) ; autrement dit, chaque jour de l'année sous revue, plus d'une ferme et demie a cessé de produire du lait.

Entre l'année 2000 et 2020, le nombre des producteurs de lait a été divisé par un peu plus de deux, conséquence de la restructuration de la production laitière dans notre pays.

Le Conseil communal estime important de maintenir nos producteurs de lait et de pérenniser leur avenir, à ce titre il vous demande d'accepter cet échange de terrain.

M. Paul Chardonnens demande si lors d'une prochaine soumission de parchet communaux, les parchets seront automatiquement attribuer à cette nouvelle entité ou les jeunes agriculteurs auront la chance de pouvoir se voir attribuer des parchets.

M. Le Syndic répond que le Conseil communal étudiera chaque demande, comme cela se fait actuellement. Il précise que les modifications de terrains ont été acceptées par les fermiers voisins concernés par l'échange.

M. Thalmann demande quel genre de bâtisse sera construit sur cette parcelle.

M. Le Syndic répond qu'il s'agira simplement d'un rural ouvert.

Mme Florence Chardonnens demande si le trafic agricole sera fortement augmenté. Est-ce qu'un trottoir a été réfléchi dans le secteur, ceci pour protéger les randonneurs, qui sont de plus en plus nombreux et les enfants qui font l'école à la ferme ?

M. Le Syndic répond qu'actuellement la question d'un trottoir n'a pas été discuté ceci pour sécuriser tous les piétons ainsi que les enfants qui se déplacent au canapé forestier.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic met au vote l'échange d'une nouvelle parcelle à créer sur l'article RF 1122, propriétaire de la commune et d'une surface de 11'677 m² contre la parcelle RF 1152 propriété de M. Zamofing d'une surface de 13'892 m². Cet échange est accepté à la majorité :

Oui : 69
Non : 9
Absentions : 5

Tractanda No 6 - Information

Le Conseil communal souhaite vous informer sur la suite du projet EMS en Haute-Sarine.

Le projet d'un éventuel home sur le territoire de notre commune n'a pas abouti, la convention avec les propriétaires n'a pas pu être signée. Le 2 mai 2022, le Conseil communal a décidé de rompre les négociations et d'abandonner l'éligibilité de ce terrain pour la construction d'un EMS.

Les propositions actuelles du groupe de travail sont les suivantes :

Parcelle retenue

Conformément aux analyses complémentaires et pour répondre aux besoins exprimés dans le cadre du plan de couverture du Réseau Santé de la Sarine, de construire une infrastructure stationnaire de 100 lits longs séjours ou une structure équivalente comportant une répartition équilibrée entre plusieurs formes de prise en charge (lits longs/courts séjours, foyer de jour/nuit) mais aussi pour répondre aux besoins plus spécifiques de la région relevés par le groupe de travail, soit de construire des appartements protégés ou adaptés, le groupe de travail propose de retenir la parcelle RF 193 sis à Ependes, commune de Bois d'Amont.

Structure juridique

Le lundi 25 avril 2022, l'ensemble du groupe de travail a rencontré le conseil de Fondation de la Sainte Famille pour définir l'intérêt qu'il y aurait à prendre en charge l'ensemble du projet. A l'unanimité des membres présents, par la voix de son vice-président, le Conseil de Fondation s'est déclaré favorable pour porter le projet dès que le lieu, respectivement le prix du terrain sera connu. Il s'engage à acheter la parcelle retenue et à mettre en place les procédures permettant de pouvoir disposer de cette infrastructure vers 2027. Le conseil de Fondation est motivé par ce projet.

Tous les représentants des communes-membres du groupe de travail sont favorables à cette solution qui permettra de maintenir le lien entre les trois entités gérées par l'institut des Peupliers.

Prochaines étapes et calendrier

En lien avec l'article 6.3 du règlement du Réseau Santé Sarine pour la prise en charge des frais financiers et d'investissements des établissements médico-sociaux du district de la Sarine, toute demande de prise en charge des frais financiers doit au préalable être soumise au RSS pour accord. Ainsi sur la base du rapport et du préavis de toutes les communes parties prenantes au rapport, le comité du RSS sera en mesure de donner son accord préalable en toute connaissance de cause.

C'est pourquoi ce rapport définitif sera soumis de nouveau aux conseils communaux des communes suivantes :

Bois d'Amont, Ferpicloz, Le Mouret, Marly, Pierrafortscha, Treyvaux et Villarsel-sur-Marly

Ce n'est qu'ensuite que le groupe de travail se réunira pour élaborer une synthèse des prises de positions de chacune des communes afin de transmettre le rapport, ainsi que les prises de position des communes au comité du RSS qui donnera son accord préalable pour la poursuite des travaux.

Calendrier

10 mai Envoi du rapport aux communes
10 juin Prise de position des communes
20 juin Synthèse par le groupe de travail
30 juin préavis de la Codems pour le comité RSS
6 juillet Accord préalable du comité du RSS

La deuxième information que le Conseil communal souhaite vous donner concerne la mise sur pied d'un marché alimentaire sur la place de parc du restaurant de la Croix-Blanche et ceci à partir du vendredi 27 mai 2022.

Sur l'impulsion de la commission Séniors+, des communes de Ferpicloz et de Le Mouret, la société de développement de Le Mouret et environs (Sodemo) a le plaisir de vous annoncer la tenue d'un marché alimentaire qui se tiendra tous les vendredis de 7h00 à 12h00.

Ce nouveau rendez-vous sera l'occasion de faire vos emplettes de fruits et légumes auprès de producteurs de la région dans une ambiance décontractée et conviviale.

Pour assurer le succès et la pérennité de ce marché alimentaire, nous vous invitons à le fréquenter et à en parler autour de vous.

Le Conseil communal tiens à remercier toutes les personnes qui se sont occupées de la mise sur pied de ce marché et qui s'occuperont de sa mise en place et de son suivi.

Tractanda No 7 - Divers

M. Bernard Michaud propose que la commune étudie la possibilité d'acquérir le Restaurant de la Croix-Blanche. Il estime important pour l'animation de notre commune et du centre du Mouret.

M. Le Syndic répond que c'est un souci du Conseil communal de maintenir ouvert cet établissement. M. Le Syndic précise qu'il doit mettre au vote de l'assemblée la proposition de M. Michaud.

M. Claude Brodard précise qu'en cas de refus de l'assemblée communale sur la proposition de M. Bernard Michaud, aucune autre discussion ne pourrait avoir lieu.

Mme Denise Mory informe l'assemblée que régulièrement des chiens se promènent librement sur le chemin situé en haut de son habitation durant la période où les chiens doivent être tenus en laisse. Quelles démarches peuvent être prises ?

M. Le Syndic prend acte de cette remarque, car ce problème est récurrent sur le territoire de notre commune.

M. Paul Chardonnens demande s'il y a déjà un acquéreur pour le restaurant de la Croix-Blanche.

M. Le Syndic répond que nous avons eu des discussions avec le propriétaire du restaurant et son souhait est de rouvrir l'établissement.

Mme Isabelle Bloch demande quels sont les délais pour l'ouverture de la nouvelle école.

M. Le Syndic répond que le délai est tenu, à savoir que la rentrée scolaire 2023-2024 se fera dans la nouvelle école.

M. Jacques Cotting demande à ce qu'un chemin piétonnier soit réalisé entre le Pafuet et le centre sportif.

M. Le Syndic répond que la volonté du conseil est de sécuriser ce tronçon. Le conseil souhaite créer un passage piétonnier et le canton nous impose également une piste cyclable. Ce dossier sera à nouveau traité en séance de Conseil communal

M. Pierre Thalmann propose que le Conseil communal étudie la possibilité de limiter la vitesse dans certains secteurs de la commune.

M. Le Syndic prend acte de la remarque et ce point sera traité en séance de conseil.

Mme Mireille Raboud ne comprend pas pourquoi le Conseil communal n'a pas fait appel à des personnes compétentes dans la construction pour intégrer la commission de bâtisse, au vu des surcoûts qui sont annoncés ce soir.

M. Le Syndic répond qu'il y a des gens très compétents qui font partie de la commission de bâtisse.

M. Le Syndic revient sur la proposition de M. Bernard Michaud à savoir que le conseil étudie la possibilité d'acquérir le Restaurant de la Croix-Blanche et la met au vote.

Celle-ci est acceptée à la majorité.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Syndic** remercie M. Jean-Paul Bernard pour l'enregistrement et la sonorisation, le personnel communal pour la mise en place de la salle et le service du micro, toutes les personnes qui oeuvrent, parfois dans l'ombre, pour le bon fonctionnement de notre commune.

Il remercie également ses collègues du Conseil communal pour tout le travail quotidien effectué.

A vous toutes et à vous tous, merci pour votre présence et votre participation.

M. Le Syndic lève la séance à 21h50.

Applaudissements

COMMUNE LE MOURET

Le secrétaire :

Laurent Tercier

Le Syndic :

Nicolas Lauper

Annexes :

- N° 1 : convocation à l'assemblée communale
- N° 2 : rapport de la commission financière